



Association
Chérioux-Dumonteil
Handicap

PROJET ASSOCIATIF

Accompagner

avec cœur,



innover

avec sens



asso-cherioux-dumonteil.fr



Mot de la Gouvernance

“

Un an après la création de CDH, voici l'aboutissement de notre projet associatif. Ce projet prend place dans une période de profondes transformations. À l'heure où les attentes des personnes accompagnées et de leurs proches évoluent, où la société exige plus d'inclusion, plus d'agilité, et plus d'écoute, notre association affirme sa vocation : agir avec humanité, rigueur et innovation pour garantir des parcours de vie respectueux des droits, des choix et des singularités de chacun.

Ce projet associatif s'inscrit dans une volonté forte d'adaptation et de progrès. Notre démarche s'attache à proposer des accompagnements plus souples, plus personnalisés, en lien étroit avec les aspirations des personnes.

Les établissements et services de l'association sont les premiers acteurs de cette ambition. Ils portent la mise en oeuvre du projet, traduisent nos valeurs dans les pratiques quotidiennes et expérimentent des solutions nouvelles. Leur agilité, leur engagement et leur capacité à coopérer sont des leviers essentiels de la réussite collective.

Cette ambition suppose une exigence accrue en matière de qualité de service, mais aussi une attention constante portée sur la qualité de vie au travail pour les professionnels engagés à nos côtés. Rien de durable ne se construit sans les femmes et les hommes qui composent notre association. Soutenir les équipes, leur offrir un cadre structurant, bienveillant et porteur de sens est un levier indispensable à la transformation de notre association.

La structuration du siège participe de cette même dynamique : apporter un appui stratégique et opérationnel aux établissements, renforcer la lisibilité de notre action, favoriser une gouvernance claire, réactive et partagée. C'est en agissant ensemble, avec cohérence, que nous pourrons répondre aux défis à venir.

Dans un contexte de fortes contraintes financières, nous devons faire preuve de responsabilité, mais aussi d'audace. Préserver notre équilibre économique, tout en investissant dans l'innovation sociale, est une équation que nous abordons avec lucidité et détermination.

Ce projet associatif marque ainsi une étape majeure : il pose les fondations d'un avenir solidaire, exigeant où chaque acteur – personne accompagnée, professionnel, famille, partenaire – à pleinement sa place et un rôle à jouer. Il trace une voie commune, ambitieuse, exigeante, fidèle à l'histoire des deux associations dont il est né, mais résolument tournée vers l'avenir !

”



Nous, CDH !



01.

• **Nous, CDH !**

Notre histoire

- **L'association Chérioux-Dumonteil Handicap** (CDH) est née de l'union de deux associations engagées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap : la Protection Sociale de Vaugirard-Jean Chérioux (PSV) et l'Association des Centres Pierre et Louise Dumonteil (ACD).
- **En 1965**, Pierre et Louise Dumonteil ont fondé une association pour offrir un cadre structuré à leur fille et à d'autres enfants en situation de handicap mental. Soutenus par des parents et des professionnels, ils ont créé des établissements et des services pour favoriser l'autonomie et l'insertion sociale des bénéficiaires. Cette dynamique a permis à de nombreuses familles de trouver des solutions adaptées.
- **En 1969**, le sénateur Jean Chérioux a créé la Protection Sociale de Vaugirard pour structurer et coordonner des établissements accueillant des enfants, des adolescents et des adultes en situation de handicap mental. L'association s'est appuyée sur des initiatives locales et sur l'engagement de professionnels pour développer un réseau de structures adaptées. La Fondation Darty a joué un rôle clé en soutenant la construction, l'amélioration et l'extension des établissements.

Ces deux associations ont poursuivi leur engagement pendant plusieurs décennies en adaptant régulièrement leurs organisations aux attentes et besoins des personnes accueillies et des familles.
- **En 2024**, leur rapprochement s'est imposé comme une évidence pour renforcer l'offre d'accompagnement, garantir la continuité des services et affirmer des valeurs communes. Aujourd'hui, CDH s'appuie sur cet héritage pour proposer des solutions diversifiées et adaptées aux attentes des personnes accompagnées et des familles.

02.

• **Nous, CDH !**

Nos principes, nos valeurs humanistes

CDH agit avec une vision fondée sur des valeurs fortes. Chaque action repose sur un principe fondamental : offrir aux personnes en situation de handicap un cadre qui favorise leur épanouissement et leur liberté.



L'esprit d'équipe

réunit les professionnels, les familles, les administrateurs et les partenaires autour d'un objectif commun : proposer un accompagnement structuré et bienveillant aux personnes accueillies. Cet engagement partagé crée un cadre stable et sécurisant pour les personnes accompagnées. Ensemble nous avançons en cultivant la solidarité et la coopération.



L'engagement

guide chaque décision et garantit une prise en charge adaptée et respectueuse des besoins et attentes de chacun. Cet investissement quotidien des équipes assure la qualité et la continuité des accompagnements par une implication sincère et durable.



La responsabilité

impose un haut niveau d'exigence dans l'accompagnement, la gestion des établissements et la formation des professionnels. Chaque action a une incidence directe sur la qualité de vie des personnes accompagnées. La responsabilité nécessite d'agir avec éthique, rigueur et transparence.



L'excellence traduit une volonté de toujours progresser. Nos pratiques évoluent, nos compétences se renforcent et les dispositifs s'adaptent pour offrir les meilleures réponses possibles aux attentes des personnes accompagnées et de leurs proches et au service de la dignité et de l'autonomie.



L'audace nous pousse à imaginer et à construire des solutions innovantes. CDH cherche en permanence à dépasser les limites pour créer des parcours adaptés à chaque personne accompagnée. Oser transformer, remettre en question, innover et faire progresser nos actions face aux nouveaux défis. Oser pour avancer.

Ces valeurs ne fonctionnent pas isolément. Elles s'enchaînent et se renforcent mutuellement.

L'esprit d'équipe renforce l'engagement de chacun. Cet engagement crée une dynamique de responsabilité qui impose l'excellence dans les pratiques. Cette recherche d'excellence nourrit l'audace nécessaire pour innover et concevoir des solutions adaptées à chacun.

03.

• Nous, CDH !

Notre raison d'être

CDH place la personne en situation de handicap au centre de son engagement. L'association agit avec une conviction forte : chacun doit pouvoir construire son propre parcours et trouver les ressources nécessaires pour s'épanouir.

Cette ambition repose sur quatre piliers définis par les orientations stratégiques du Conseil d'administration.

Le premier pilier concerne l'accueil et l'épanouissement des personnes accompagnées. L'association met en place des solutions diversifiées pour favoriser la socialisation, l'autodétermination, l'inclusion et l'accès aux soins, à l'éducation, à la formation ou à la vie professionnelle. Chaque enfant ou adulte doit pouvoir participer pleinement à la vie sociale, culturelle, scolaire et professionnelle, en bénéficiant d'un cadre structurant, bienveillant et adapté.

Le deuxième pilier repose sur l'engagement des établissements et des professionnels. CDH insiste sur la formation continue et structure son organisation pour garantir un accompagnement de qualité. La montée en compétence des équipes permet d'adapter et d'individualiser les pratiques en fonction des besoins spécifiques des personnes accompagnées. Cet engagement repose sur un cadre commun et partagé respectueux des recommandations des bonnes pratiques professionnelles (HAS...).

Le troisième pilier reconnaît le rôle essentiel des familles et des aidants. L'association favorise leur implication et leur propose des espaces d'échange et de soutien. Elle renforce les liens avec les organismes de tutelle et développe des dispositifs pour accompagner les aidants dans leur engagement quotidien. CDH recherche constamment l'alliance avec les familles et les aidants tout en plaçant au cœur de son engagement la parole du bénéficiaire.

Le quatrième pilier affirme l'identité de l'association et sa continuité avec les valeurs fondatrices des deux structures historiques. CDH s'appuie sur une gouvernance claire et partagée pour garantir une vision pérenne et un développement maîtrisé.

RAISON D'ÊTRE

Chez CDH, les équipes engagées soutiennent et accompagnent, enfants et adultes, à construire une vie fondée sur l'autonomie, l'inclusion, et l'épanouissement. La personne accompagnée développe ses compétences, accède aux soins adaptés et prend pleinement part à la vie sociale. L'excellence et la responsabilité ouvrent la voie au développement de ses talents individuels. L'audace permet de faire face à chaque nouveau défi.



04.

• Nous, CDH !

CDH en chiffres

CDH accueille aujourd'hui **près de 650 personnes** présentant des troubles neurodéveloppementaux, plus particulièrement avec des troubles du développement intellectuels, ainsi que des personnes en situation de handicap psychique.

Son action s'appuie sur **21 établissements et services répartis sur 13 sites géographiques**, permettant d'accompagner des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes vieillissantes. Les bénéficiaires et résidents sont orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).



L'association s'appuie sur **plus de 260 professionnels** et un réseau d'établissements à taille humaine à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Ce choix garantit une proximité avec les familles et les aidants, favorisant des échanges constants et la mutualisation des bonnes pratiques. Cette implantation repose sur une logique de parcours, assurant une continuité d'accompagnement adaptée aux évolutions des personnes accueillies.



• Nous, CDH !

Typologie d'établissements

Pôle enfance

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME) :

accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 3 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, avec ou sans troubles associés dont certains avec un pluri-handicap.



Pôle social et hébergement

FOYERS D'HÉBERGEMENT ET DE VIE (FH-FDV) :

offrent un lieu de vie adapté aux adultes présentant des troubles du développement intellectuel ou en situation de handicap psychique, avec un accompagnement personnalisé visant à développer leur autonomie et leur bien-être.

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL MÉDICALISÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES (EAM) :

structures de soins et d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap. Ils offrent un accompagnement médical et paramédical.

CENTRES D'ACTIVITÉS DE JOUR (CAJ) :

proposent des activités éducatives et sociales pour des adultes présentant une déficience intellectuelle, favorisant leur autonomie et leur inclusion sociale.



Pôle travail

ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) :

permettent à des adultes présentant des troubles du développement intellectuel ou en situation de handicap psychique d'exercer une activité professionnelle adaptée, favorisant leur insertion sociale et professionnelle.



Ces établissements illustrent l'engagement de CDH à proposer une offre de services diversifiée et adaptée aux besoins des personnes accompagnées.

Et demain ?

CDH définit ses priorités pour les années à venir autour d'engagements concrets. Ces orientations visent à adapter son action aux besoins des personnes accompagnées, tout en renforçant son identité, son ouverture et ses pratiques.



01.

• Et demain ?

Faire par soi-même, avancer ensemble

CDH reconnaît la capacité de chaque personne à agir pour elle-même et à prendre des décisions sur son parcours de vie.

L'association s'engage à soutenir et valoriser les capacités, talents et attentes de chacun, en développant des dispositifs favorisant l'autodétermination. La formation et la sensibilisation des bénéficiaires, des professionnels et des aidants sont essentielles pour garantir un accompagnement respectueux des droits et des responsabilités de tous.

L'objectif est d'encourager une véritable culture de l'autodétermination où chaque personne accompagnée devient pleinement actrice de son projet de vie. CDH inscrit cette démarche dans les recommandations des bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) et plus largement dans les espaces de réflexion, de prospection ou de soutien à la transformation de l'offre.

ZOOM SUR LA VIE INTIME, AFFECTIVE ET SEXUELLE

CDH s'engage à créer un environnement où chacun peut exprimer ses choix et exercer ses droits de manière effective. Chaque personne accompagnée reçoit une information adaptée à son étape de vie et au service de son épanouissement. Ces formations et sensibilisations sont pensées en fonction du profil du public accueilli (enfants ou adultes) et du type d'établissement (lieu de vie ou externat). Elles visent à renforcer les capacités des personnes à mieux comprendre le fonctionnement du corps, distinguer les sphères de l'intime et du public, inscrire la notion du consentement comme fondement du rapport à l'autre.

Cette approche implique les personnes accompagnées, les aidants et les professionnels, dans une réflexion commune sur les droits fondamentaux et le respect du choix des personnes en situation de handicap. Par ce cadre d'intervention claire et transparent pour tous, CDH contribue à une société plus inclusive.

02.

• Et demain ?

Soutenir les aidants, renforcer les liens

CDH reconnaît le rôle essentiel des aidants dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Leur engagement aux côtés des personnes accompagnées oblige à une écoute attentive et nécessite des dispositifs adaptés pour les soutenir au quotidien.

L'association souhaite instaurer une communication de qualité avec les aidants afin qu'ils disposent des informations essentielles à leurs missions. Un accompagnement structuré leur permet d'être soutenues efficacement dans l'orientation et la compréhension des dispositifs existants. CDH favorise la prise en compte de la parole de chacun. En premier lieu celle des personnes en situation de handicap et celle des aidants et des familles.

CDH favorise également des espaces d'échanges, où les aidants peuvent partager leurs expériences, s'informer et trouver du soutien auprès d'autres familles vivant des situations similaires.

Pour concrétiser ces engagements, CDH s'engage à mettre en place des actions précises :

- répondre aux demandes de façon réactive et rassurante ;
- désigner un référent aidant au sein de l'association, garant d'un accompagnement structuré et accessible ;
- créer des cafés rencontres au sein des établissements et des espaces ressources dédiés, centralisant les informations et outils nécessaires aux aidants.

En renforçant ces dispositifs parmi beaucoup d'autres, CDH affirme sa volonté d'intégrer pleinement les aidants au parcours des personnes accompagnées, en reconnaissant leur rôle et en leur apportant les moyens d'agir.



03.

• Et demain ?

Parler vrai, agir ensemble

CDH promeut un dialogue authentique qui renforce la confiance et permet à chacun de mieux comprendre, participer et agir. Cet engagement garantit une transparence essentielle au bon fonctionnement des établissements et des services et à l'implication de toutes les parties prenantes.



CDH met en place des espaces et des temps d'échange dédiés, permettant aux bénéficiaires, salariés, aidants, et membres de la gouvernance de partager leurs expériences, préoccupations et réussites. Ces lieux de dialogue favorisent une meilleure compréhension mutuelle et un travail collectif au service des personnes accompagnées. CDH met en oeuvre des actions concrètes pour renforcer ce dialogue :

- **informer régulièrement** sur la vie quotidienne des établissements afin d'assurer une communication fluide et accessible à tous ;
- **soutenir activement** la participation des aidants aux Conseils de Vie Sociale (CVS) et oeuvrer à la création d'un CVS des CVS, favorisant une représentation collective renforcée. Dans les ESAT, une instance mixte est mise en place ;
- **déployer une politique qualité** et de gestion des événements indésirables au coeur des pratiques professionnelles et en structurant progressivement une réflexion partagée sur ces enjeux.

En développant ces espaces d'échange et de régulation, CDH affirme son engagement pour un dialogue ouvert et une gouvernance fondée sur la concertation.



04.

• Et demain ?

S'adapter aux besoins, accompagner les transitions

CDH s'engage à proposer des prestations différenciées au sein de pôles d'excellence pour accompagner l'évolution des besoins tout au long du parcours de vie.

L'association accueille des enfants, adultes et personnes vieillissantes présentant des troubles neurodéveloppementaux ou en situation de handicap psychique. Cette diversité appelle une réponse différenciée, capable de s'adapter aux âges, aux situations, et aux parcours de vie.

Chaque établissement contribue à une dynamique partagée qui facilite la continuité des accompagnements et soutient les choix de vie des personnes accompagnées. CDH engage des actions concrètes :

- **développer des solutions hors les murs** dans les domaines de l'habitat, du travail et de l'éducation ;
- **aménager des espaces adaptés** à l'accompagnement du vieillissement et à la perte d'autonomie ;
- **mutualiser certains espaces** avec d'autres structures médico-sociales et intégrer les nouvelles technologies pour enrichir les accompagnements.

Cette stratégie permet d'accompagner les transitions sans rupture et d'offrir à chacun un cadre évolutif, en lien avec ses aspirations et ses besoins.



05.

• Et demain ?

Tisser des liens, ouvrir les horizons

CDH s'engage à renforcer l'ouverture de ses établissements sur leur territoire pour soutenir l'exercice de la pleine citoyenneté et favoriser une vie sociale riche et active.

Chaque établissement s'ancre dans son quartier, en lien étroit avec les acteurs locaux de la santé, de l'éducation, des loisirs et du monde du travail. Cet ancrage territorial soutient un accompagnement global des bénéficiaires et renforce l'inclusion des personnes accompagnées tout au long de leur parcours de vie. CDH engage des actions concrètes pour renforcer cette dynamique :

- **développer des partenariats** avec les acteurs du soin, de la culture, du sport, de l'économie et du bien-être ;
- **encourager les synergies** entre établissements pour partager des initiatives et soutenir la vie sociale ;
- **mener des actions de sensibilisation** auprès du voisinage pour favoriser une cohabitation respectueuse et ouverte.

Cette ouverture permet à chacun de s'inscrire pleinement dans la vie sociale, à son rythme, en lien avec les ressources et les dynamiques de son territoire.

06.

• Et demain ?

Partager une identité, porter une mission

CDH souhaite **consolider son identité associative** pour fédérer les établissements, professionnels, personnes accompagnées, aidants et partenaires autour d'une mission partagée.

L'association accompagne, sans discrimination, les personnes en situation de handicap quels que soient leur parcours de vie. Elle affirme son rôle de partenaire actif dans le secteur médico-social francilien, en veillant à **faire valoir les droits des personnes accompagnées**. Cette ambition repose sur une structuration claire, durable et éthique.

CDH reconnaît que la qualité de l'accompagnement repose également sur la qualité de vie au travail et le bien-être des professionnels. L'association veille à offrir des conditions de travail équilibrées, où la vie personnelle et la vie professionnelle trouvent chacune leur place. C'est une condition pour garantir un engagement solide et une relation de qualité avec les personnes accompagnées.

ZOOM SUR LE COMITÉ ÉTHIQUE

Selon les recommandations de la HAS, « l'éthique est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées ». CDH engage en 2025 la mise en place d'un comité éthique pour structurer et accompagner la réflexion collective sur les pratiques. Cette instance réunit bénéficiaires, professionnels, directions, administrateurs et représentants des familles. Elle peut, selon les sujets, associer des personnes accompagnées ou des intervenants extérieurs.



Nos principes d'action

CDH agit avec des repères clairs pour garantir la cohérence entre ses valeurs, ses engagements et ses pratiques. Ces principes guident les décisions, les relations de travail et les modes d'accompagnement.

En développant ces espaces d'échange et de régulation, CDH affirme son engagement pour un dialogue ouvert et une gouvernance fondée sur la concertation.



L'action repose d'abord sur une **logique de proximité**. Chaque établissement fonctionne à taille humaine et développe des liens étroits avec les personnes accompagnées, les familles, les professionnels et les partenaires locaux. Cette proximité permet de mieux comprendre les réalités du quotidien et d'ajuster les réponses aux besoins concrets.



Les décisions s'appuient sur le **dialogue et la coopération**. Les personnes accompagnées et leurs familles sont associées chaque fois aux réflexions et aux ajustements. Les équipes sont impliquées dans les évolutions et les projets. La gouvernance prend appui sur les retours du terrain.



Les relations se construisent sur la confiance. L'association s'engage à rendre disponible les informations qui permettent à chacun de suivre et de comprendre les choix qui sont faits. Cette exigence renforce la confiance essentielle dans l'accompagnement global des bénéficiaires et résidents.



L'organisation privilégie **la simplicité et la sobriété**.

L'association favorise des modes de fonctionnement souples, agiles et réellement utiles aux personnes accompagnées. Les dispositifs sont pensés pour être lisibles et adaptés aux réalités du terrain.



Les pratiques s'appuient sur une **attention constante portée aux droits, à la parole et à la dignité des personnes accompagnées**. Cette vigilance s'exerce dans le quotidien des équipes et se prolonge dans des espaces de réflexion collective. La commission éthique, permet d'analyser les situations sensibles et de renforcer la qualité des accompagnements.

Enfin, chaque engagement s'inscrit dans **la mission première de l'association** : permettre à chaque personne en situation de handicap de construire la vie qu'elle souhaite dans l'inclusion et l'autodétermination.

PROJET ASSOCIATIF

Accompagner avec cœur, innover avec sens



Association Chérioux-Dumonteil Handicap
91 bis, rue de Falguière 75015 Paris

YOUTUBE



LINKEDIN



SITE

